

## LA SANTE DES AGENTS ADP EN DANGER !

Pour répondre aux objectifs des gains de productivité, la direction entreprend des réorganisations, des transferts et des suppressions d'activité.

Les conséquences sont immédiates : sous effectifs, non remplacements des personnels absents et dégradation des conditions de travail.

Cette stratégie a pour effet une atteinte à la santé physique et morale des salariés d'ADP.

Un climat général d'inquiétude sur l'avenir professionnel et le maintien dans l'emploi affecte bon nombre d'agents quelque soit leur catégorie e/ou leur direction.

**Sentiment de précarité - intensification du travail - augmentation de la productivité au point de dépasser sur 1 année les objectifs fixés pour 5 ans par le CRE- absence de prise en compte du facteur humain dans les méthodes de management**

Les CHSCTS locaux et le CHSCT de coordination ont pu constater depuis leur mise en place en juin 2006(et ce malgré les difficultés rencontrées par les élus pour exercer leurs missions dans leur périmètre respectif ,obtenir communication d'informations relatives aux "évolutions" des métiers et leur impact sur les conditions de travail et être "écouté") une recrudescence des troubles de la santé déclarés, connus ou pas des personnels de l'entreprise survenus sur le lieu de travail ( accidents de travail et de trajet) et en dehors de leur lieu de travail( arrêts maladie):

### Faits connus des élus des CHSCTS

Accidents cardio-vasculaires

Affections respiratoires

Accidents chutes de plain pied

Troubles musculo- squelettiques

Stress

Dépression

TS

### Actions entreprises par les élus des CHSCTS et les salariés

Procédures judiciaires pour harcèlement moral

Rencontres avec les hiérarchies et les médecins du travail

Plaintes pour harcèlement

Expertises à la demande du CHSCT sur la santé mentale à DDD (ex ENV) et SPR, ainsi que sur l'exposition à l'amiante à ORYS

Face à ces risques, la direction d'ADP SA réduit d'année en année les moyens de prévention de la santé au travail et de la sécurité du travail dont disposait ADP Etablissement public:

**Non remplacement de l'un des 3 médecins du travail de CDG, disparu brutalement en juin 2007**

**Non remplacement en cas de longue absence des animateurs sécurité**

**Non remplacement du médecin chef du SMU, retraité depuis l'hiver 2007**

**Suppression du service radiologie du dispensaire d'Orly**

Les médecins du travail de CDG ont vu leur charge de travail augmenter considérablement et faute d'effectif se voient dans l'obligation de prioriser leurs missions : surveillance systématique assurées pour leurs sec-teurs initiaux, et consultations uniquement en urgence des 300 salariés de l'UO de CDGP.

**Quid des campagnes de prévention (addictions du travail, exposition bruit, stress, agressions, harcèlement, TMS,**

suivi des aptitudes liées aux habilitations spécifiques telles que la conduite d'engins etc....) sur cette direction, des surveillances systématiques bisannuelles et spécifiques semestrielles (travail de nuit par exemple)?

Quid des actions en milieu de travail qui constituent règlementairement 1/3 de l'activité d'un médecin du travail?

Les chiffres parleront d'eux-mêmes dès la publication du rapport d'activité de la Santé au travail de 2007 en avril prochain.

Dans ces conditions est-il exagéré de dire que la santé des agents ADP est menacée ?

Pour les élus FO des CHSCTS, c'est un fait.

**Pour référence des extraits du dossier de presse du film "j'ai (très) mal au travail" qui énumère des statistiques qui font froid dans le dos:**

En dix ans, les troubles musculo-squelettiques sont passés de 1000 à 35 000 par an.

En 2005, il y a eu 760 000 accidents du travail en France. Deux personnes par jour meurent dans des accidents du travail.

Deux millions de salariés subissent du harcèlement mental et des maltraitances, 500 000 sont victimes de harcèlement sexuel.

Le coût annuel des accidents du travail, des maladies professionnelles et de la maltraitance s'élève à 70 milliards d'euros pour l'Etat et les entreprises.

Sur cinq ans, on a constaté plus de 1000 tentatives de suicide sur les lieux de travail en France, dont 47% ont été suivies de décès.

10% des dépenses de la sécurité sociale sont directement liées aux maladies professionnelles.

Dans le rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail de Phillippe Nasse et Patrick Légeron remis récemment au Ministre du Travail, figurent comme pertinents et indispensables un élargissement des connaissances scientifiques, médicales et pratiques des médecins du travail.

La politique de l'entreprise d'ADP SA semble vouloir aller à contre courant de ces recommandations.

Les élus FO des CHSCTS revendiquent

- Le remplacement du poste de médecin du travail sur CDG

- Le remplacement des animateurs sécurité en cas d'absence

- Le remplacement du poste de médecin chef du SMU

La mise en place d'une véritable politique de prévention des risques professionnels et de protection des salariés



## **Vos élus FO aux CHSCTS**

**Juliette BEAUDEQUIN** Secrétaire du CHSCT n°2

**Corinne BROUARD-LAMINE** Secrétaire adjointe du CHSCT n°3

**Yannick CARON** Secrétaire adjoint du CHSCT n°4

**Antonio FERNANDES** Membre du CHSCT n°1

**Luc LEPELIER** Membre du CHSCT n°6

**Isabelle MARCHAND** Secrétaire du CHSCT n°5 et du CHSCT de coordination n°9

**Michèle ROLLY** Secrétaire adjointe du CHSCT n°7

**Pascal TOUATI** Membre du CHSCT n°8

**Marilyne VIGNAUD** Secrétaire adjointe du CHSCT n°1